

Critères pour l'évaluation, le recrutement, la promotion des chercheurs

Section 6 du comité national du CNRS

12 décembre 2017

1 Présentation

Nous présentons d'abord ici, de manière générale, les critères utilisés par la section 6 du comité national (2016-2021) pour tous les types d'évaluation des chercheurs. Nous donnons ensuite en fin de document quelques recommandations spécifiques pour les différents niveaux de recrutement et les promotions.

Rappelons que la section 6 du comité national n'a qu'un rôle consultatif, même si ses avis sont, le plus souvent, suivis.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour.

Aucun critère (sauf la production scientifique) n'est absolument indispensable, quel que soit le niveau : si un chercheur prouve un résultat reconnu pour être très important par la communauté scientifique nous soutiendrons son recrutement ou sa promotion, quel qu'il soit.

Les mots-clefs de la section peuvent être consultés sur le site du comité national <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=06>.

2 Production scientifique

Ce point est évidemment le premier à considérer, pour tous les types de recrutements et de promotions.

2.1 Publications d'articles dans les revues et les actes de conférences

L'évaluation est qualitative et prend en compte tous les aspects : originalité et intérêt, difficulté, qualité des revues et des conférences, contribution du chercheur aux résultats en cas de co-auteurs, etc.

Pour les promotions, les publications depuis la dernière promotion ou le recrutement sont prépondérantes.

2.2 Production logicielle et réalisations expérimentales

Certaines productions logicielles et réalisations expérimentales sont des productions scientifiques à part entière et sont pleinement prises en compte par la section. Pour l'évaluation de leur qualité et de leur importance, la section se fonde sur des critères analogues à ceux qui sont utilisés chez Inria.

Pour pouvoir évaluer un logiciel, il faut pouvoir le tester ou qu'il ait fait l'objet d'un transfert de manière à pouvoir évaluer son importance, son originalité et son impact.

Pour des logiciels libres, il doit y avoir une adresse de téléchargement et un guide d'installation.

La complexité, l'intérêt, le nombre de copies diffusées et leurs traces d'utilisation pour les logiciels, ainsi que leur niveau d'exploitation pour des plates-formes expérimentales... sont des critères d'évaluation.

Il est conseillé de s'inspirer du document produit par le conseil scientifique de l'INSII : <https://csins2i.irisa.fr/files/2016/09/FicheLogicielsCliquableCSI-INSII.pdf> pour présenter une production logicielle.

2.3 Brevets

Les brevets, s'ils sont exploités, doivent apparaître dans la rubrique « transfert ». S'ils ne sont pas exploités, ils seront considérés comme des publications secondaires.

3 Rayonnement scientifique

Ce critère prend de plus en plus d'importance pour les grades élevés.

Il s'agit (par exemple) :

- des invitations comme orateur dans des conférences, à des écoles internationales, à des séminaires prestigieux ;
- des participations aux comités de programme de conférences et aux comités éditoriaux de revues ;
- des participations aux jurys de thèse ou d'habilitation, notamment à l'étranger ;
- des prix et distinctions ;
- des projets de prestige, comme les ERC.

4 Collaborations

Plusieurs types de collaborations sont prises en compte par la section :

- les collaborations scientifiques ;
- la mise en œuvre de projets ;
- la participation à des projets collaboratifs locaux, nationaux ou internationaux ;
- la participation à des projets pluri-, inter-, ou trans-disciplinaires.

Il est important de préciser le rôle au sein des projets : porteur / responsable de sous-projet / participant.

5 Administration de la recherche

La participation aux charges d'intérêt collectif, notamment l'administration de la recherche, est un critère dont l'importance croît avec le grade. Ces responsabilités peuvent être plus ou moins importantes ; nous donnons des exemples ci-dessous.

Charges majeures (souvent nécessaires pour une promotion DR1 ou DRCE) :

- la participation en tant que membre à des instances nationales de conseil et d'évaluation (CNU, CoNRS, INRIA ...);

- la direction d'un laboratoire ;
- la direction d'un GdR ou d'une association scientifique, nationale ou internationale ;
- la direction d'un Labex ;
- la responsabilité d'un projet européen multi-site.
- la vice-présidence d'une université

Autres charges d'importance (souvent nécessaires pour un recrutement DR2) :

- la direction d'une équipe de recherche ;
- la responsabilité d'un projet ANR (ou d'une autre action concertée, les projets de plus grande envergure rentrant dans la catégorie ci-dessus) ;
- la responsabilité d'autres contrats institutionnels ;
- la responsabilité de contrats industriels ;
- la participation aux instances représentatives dans les universités ;
- la participation à des jurys de recrutement.

Ces deux listes ne sont pas exhaustives. De plus, la quantification de l'importance des charges présentées est à moduler au regard de la taille des projets et des équipes.

6 Encadrement, enseignement

Le critère d'encadrement n'a réellement d'importance qu'à partir du recrutement DR2, mais sera néanmoins considéré pour des recrutements CR. Pour être candidat DR2, une HdR (ou une qualification à l'étranger équivalente) est très fortement recommandée.

L'évaluation de l'encadrement est qualitative. Outre la qualité du travail réalisé, l'évaluation de l'encadrement pourra prendre en compte des éléments tels que le devenir des doctorants ou post-doctorants, la durée de la thèse, l'appréciation par la communauté ou des informations de contexte.

Le critère d'enseignement considère surtout des interventions à partir du master sur des sujets innovants, des interventions dans des écoles pour chercheurs...

7 Transfert et valorisation, diffusion et médiation scientifique, contrats industriels, partenariats

Il s'agit d'évaluer l'effort réalisé pour montrer l'intérêt des travaux de recherche pour la société.

Selon le domaine de recherche, l'effort de valorisation et de transfert industriel peut constituer un critère important d'évaluation.

Dans d'autres domaines (p. ex., informatique quantique), on demandera plutôt un effort de diffusion : publication dans des revues grand public, intervention dans les médias, conférences grand public, etc.

Pour que la section puisse apprécier un contrat industriel, il faut préciser la nature du contrat (quels sont les signataires), les participants, l'objet du contrat, sa durée et ses réalisations avec si possible des pointeurs vers des rapports et, le cas échéant, le montant.

Par exemple, les contrats CIFRE sont appréciés favorablement. En revanche les activités de conseil qui ne font pas l'objet d'un contrat impliquant une des institutions auxquelles est affilié le chercheur sont peu prises en compte.

8 Mobilité

La section considère favorablement la mobilité géographique (très appréciée pour un recrutement DR2, au moins à un moment dans sa carrière), mais aussi thématique (pas indispensable, mais c'est un atout supplémentaire) comme les actions interdisciplinaires ou un changement de thème de recherche...

9 Projet de recherche

Cette rubrique est indispensable pour un recrutement ou une promotion, mais aussi très utile pour les évaluations périodiques.

Les critères pris en compte sont la pertinence, l'importance, l'originalité, la faisabilité du projet scientifique, sa position dans le contexte local, national et international. . .

10 Recommandations concernant la présentation des dossiers

Les dossiers présentent d'abord un bilan de l'activité de recherche (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Il faut être conscient que le dossier est lu par au moins un membre de la section, donc un(des) chercheur(s) en informatique, mais pas nécessairement des spécialiste(s) du domaine de recherche. Une introduction compréhensible est donc nécessaire, ainsi qu'une mise en contexte.

Il est souhaitable que le chercheur indique les publications qu'il considère comme les plus importantes et les plus représentatives (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Ces publications sont typiquement téléchargées par les rapporteurs. Elles doivent donc être facilement accessibles en ligne.

À titre indicatif (et pour éviter des dérives dans un sens ou dans l'autre)

- la présentation des travaux devrait comporter 6 à 7 pages, dont au moins une page de mise en contexte
- la présentation du projet de recherche devrait compter environ 4 pages (hors bibliographie éventuelle), auxquelles s'ajoutent des explications sur l'insertion dans les équipes d'accueil en cas de mobilité.

11 Recommandations spécifiques pour les candidatures CRCN

Une notice d'information pour les dossiers de candidature est fournie par le CNRS sur le site <https://concourschercheurs2018.dsi.cnrs.fr>. Nous donnons ci-dessous des précisions supplémentaires plus spécifiques aux choix de la section 6.

11.1 Âge des candidats

Il n'y a aucune limite d'âge pour les candidats CRCN.

Cependant la section 6 estime qu'un candidat CRCN a normalement effectué au maximum 7 années de recherche (thèse, pré- et post-docs inclus). Bien entendu, les années d'interruption (par exemple congé parental) ne sont pas incluses dans ces 7 années.

Cependant, depuis la fusion des grades CR2 et CR1, la section pourra considérer de manière exceptionnelle des candidats plus anciens, typiquement ayant au plus 10 années d'expérience de la recherche, ce qui correspond aux anciens recrutements CR1.

Il n'y a en revanche pas de borne inférieure. Si le post-doc est un atout pour le candidat, il n'est pas strictement nécessaire.

11.2 Présentation des travaux

Comme expliqué dans le paragraphe 10, les travaux de recherche doivent être présentés d'une manière accessible à tous les chercheurs de la section. Cette présentation devra aussi viser la concision. (typiquement 6-7 pages comme indiqué plus haut). Il est souhaitable de mettre en avant des publications (la notice du CNRS recommande 3 publications), qui devront pouvoir être téléchargées par les rapporteurs. Concernant les productions logicielles et autres réalisations, se reporter au paragraphe 2.2.

11.3 Projet de recherche

Les candidats CRCN *doivent* proposer plusieurs laboratoires d'affectation : au moins deux, idéalement trois.

Le projet de recherche peut bien sûr être modulé suivant le laboratoire d'accueil. Il peut donc être nécessaire de proposer plusieurs projets, en expliquant à la fois leur articulation avec les travaux antérieurs du candidat et avec l'équipe d'accueil visée.

11.4 Données factuelles

Bien sûr, le dossier de candidature doit commencer par un court rappel des postes successivement occupés et comporter une liste des travaux et réalisations. Si d'autres rubriques sont pertinentes (rayonnement, collaborations, administration, transfert et médiation, enseignement...) les renseigner aussi. Les prix et distinctions (s'il y en a) peuvent être mentionnés dans la rubrique "rayonnement", en donnant les informations qui permettent à la section d'évaluer leur importance.

Les rapports de thèse peuvent être joints au dossier.

11.5 Lettres de soutien

Les candidats peuvent (ce n'est pas une obligation) demander des lettres de soutien à des personnalités scientifiques. Ces lettres seront de préférence envoyées directement au président du comité par les recommandants (comon-cnrs@lsv.fr). Alternativement, elles peuvent être adressées à cch@cnrs.fr, comme le propose la notice du CNRS.

Nous souhaitons limiter les lettres de soutien de personnalités extérieures à 3 lettres par candidat. À ces lettres peuvent s'ajouter le cas échéant des lettres des équipes/laboratoires d'accueil.

12 Candidatures CRHC

À partir de 2017, le nouveau grade de "chargé de recherches hors classe" est créé au CNRS. Au moins durant les premières années, seuls les chargés de recherche du CNRS peuvent se porter candidats.

Durant les 3 premières années au moins, l'ancienneté dans le grade de CR1 (ou CRCN) aura une importance significative. Les autres critères sont les mêmes que pour l'évaluation des chercheurs.

Il est possible de se porter candidat simultanément sur le concours DR2 et à une promotion CRHC. L'accès à la hors classe ne nuit pas à une éventuelle candidature DR2 ultérieure.

13 Recommandations spécifiques pour les candidatures DR2

Ce sont les mêmes que pour les candidatures CR. Il n'y a en revanche aucune ancienneté maximale recommandée. Une expérience minimale est spécifiée par le CNRS dans la notice (cf. http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/pdf/NOTICE_DR2_2018.pdf).

Le projet de recherche est normalement plus large qu'un projet individuel et inclut des étudiants en thèse et éventuellement des chercheurs ou post-doctorants.

On s'attend également à ce que les rubriques « rayonnement scientifique » (paragraphe 3), collaborations (paragraphe 4), administration (paragraphe 5), encadrement (paragraphe 6 ; noter qu'une HdR ou une qualification équivalente à l'étranger est très fortement recommandée) ne soient pas vides.

Les lettres de soutien, typiquement une à trois, peuvent parvenir à la section suivant les mêmes modalités que pour les concours CR.

Avoir effectué au moins une mobilité dans la carrière est fortement apprécié.

14 Recommandations spécifiques pour les promotions DR1 et DRCE

L'évaluation pour les promotions prend en compte l'ensemble de la carrière. Il est donc nécessaire de mettre en perspective l'ensemble des travaux et le parcours. Mais bien entendu, l'activité depuis la dernière promotion (ou le recrutement) joue un rôle plus important.

Si la qualité des résultats obtenus joue toujours un rôle important, l'apport à la société (ce qui inclut les charges administratives, l'encadrement, la médiation scientifique, le transfert... comme décrits dans les paragraphes 2 à 8) a un poids significatif.

Enfin, l'ancienneté dans le grade est un critère supplémentaire.

Nous ne souhaitons pas recevoir de lettre de soutien pour les promotions.